

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 31 juillet 2025

### Une amélioration temporaire de la situation avant le retour de la chaleur

L'Observatoire des Ressources en Eau (ORE) a été consulté le 30 juillet dernier. Il regroupe les principaux usagers de la ressource en eau (collectivités, profession agricole, syndicats d'eau potable, associations environnementales) et les services de l'État. L'ORE assure une veille permanente et propose au préfet d'éventuelles mesures de restriction des usages de l'eau en fonction des situations.

Après une seconde moitié de juillet plutôt pluvieuse, nous nous dirigeons vers des semaines sans pluie significative. Nos cours d'eau retrouveront rapidement le débit qu'ils avaient avant l'épisode pluvieux des quinze derniers jours.

Ainsi, le préfet décide de publier un arrêté de restriction entrant en vigueur **le samedi 2 août 2025 à 00h01**, pour les bassins versants listés dans le tableau suivant :

<b>VIGILANCE</b>	Cher, Fouzon, Modon, Indrois-Tourmente, Indre Aval, Claise, Anglin Aval
<b>ALERTE</b>	Trégonce, Arnon, Théols
<b>ALERTE RENFORCÉE</b>	Bouzanne, Gartempe
<b>CRISE</b>	Anglin Amont, Creuse, Indre Amont, Ringoire, Nappe du Cénomaniens

#### Focus sur les restrictions pour les particuliers :

Selon le bassin hydrographique sur lequel se situe votre commune, vous devez adapter votre utilisation de l'eau. Par exemple, dans les bassins en crise, les stations de lavage ne sont plus accessibles aux automobilistes. Une seule piste reste ouverte destinée uniquement aux véhicules avec des impératifs sanitaires (ambulances, véhicules frigorifiques, etc.). En revanche, sur les bassins en alerte, les stations de lavage avec des lances à haute pression (utilisant environ 50 litres par lavage) restent ouvertes, mais les rouleaux (utilisant environ 200 litres par lavage) doivent être fermés. Une communication de la société Mobilians et du ministère de la Transition écologique est jointe à ce communiqué pour nous aider à adapter nos gestes afin de préserver l'eau, lorsque les stations sont encore accessibles.

De plus, l'arrosage des pelouses, massifs fleuris ou encore terrains de sport est interdit dans les bassins en alerte renforcée et en crise. Seuls les jardins potagers ainsi que les arbres de moins de trois ans peuvent être arrosés entre 20h et 8h du matin.

L'ensemble des mesures de restriction est à retrouver dans **l'ANNEXE 3** de l'arrêté.

Pour plus d'informations, contactez la DDT à l'adresse suivante : [ddt-ore@indre.gouv.fr](mailto:ddt-ore@indre.gouv.fr).

**Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06  
Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19  
Mél : [pref-communication@indre.gouv.fr](mailto:pref-communication@indre.gouv.fr)

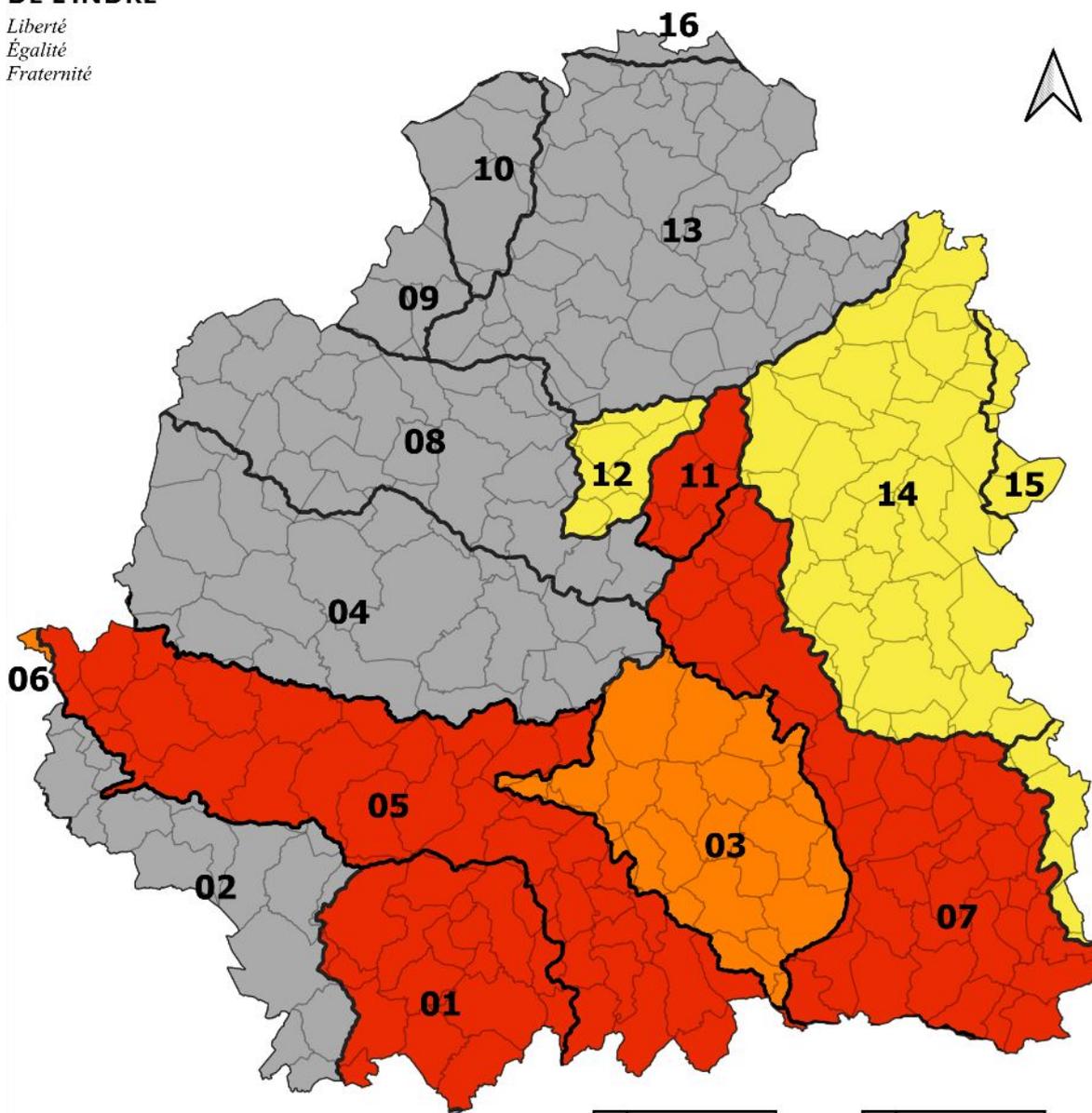
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583  
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



**PRÉFET  
DE L'INDRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ANNEXE 1 : SITUATION DES BASSINS VERSANTS



Légende

Communes

Zone d'alerte

Vigilance

Alerte

Alerte renforcée

Crise

N°	Bassin versant
01	Anglin amont
02	Anglin aval
03	Bouzanne
04	Claise
05	Creuse
06	Gartempe
07	Indre amont
08	Indre aval
09	Indrois-Tourmente
10	Modon

N°	Bassin versant
11	Ringoire
12	Trégonce
13	Fouzon
14	Théols
15	Arnon
16	Cher

0 18 36 km

Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Sources : IGN/BDcarto

Date : 23/07/2025

EAU\GESTION\_QUANTITATIVE\_RESSOURCE\OBSERVATOIR

ORPHEON

**Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : [pref-communication@indre.gouv.fr](mailto:pref-communication@indre.gouv.fr)

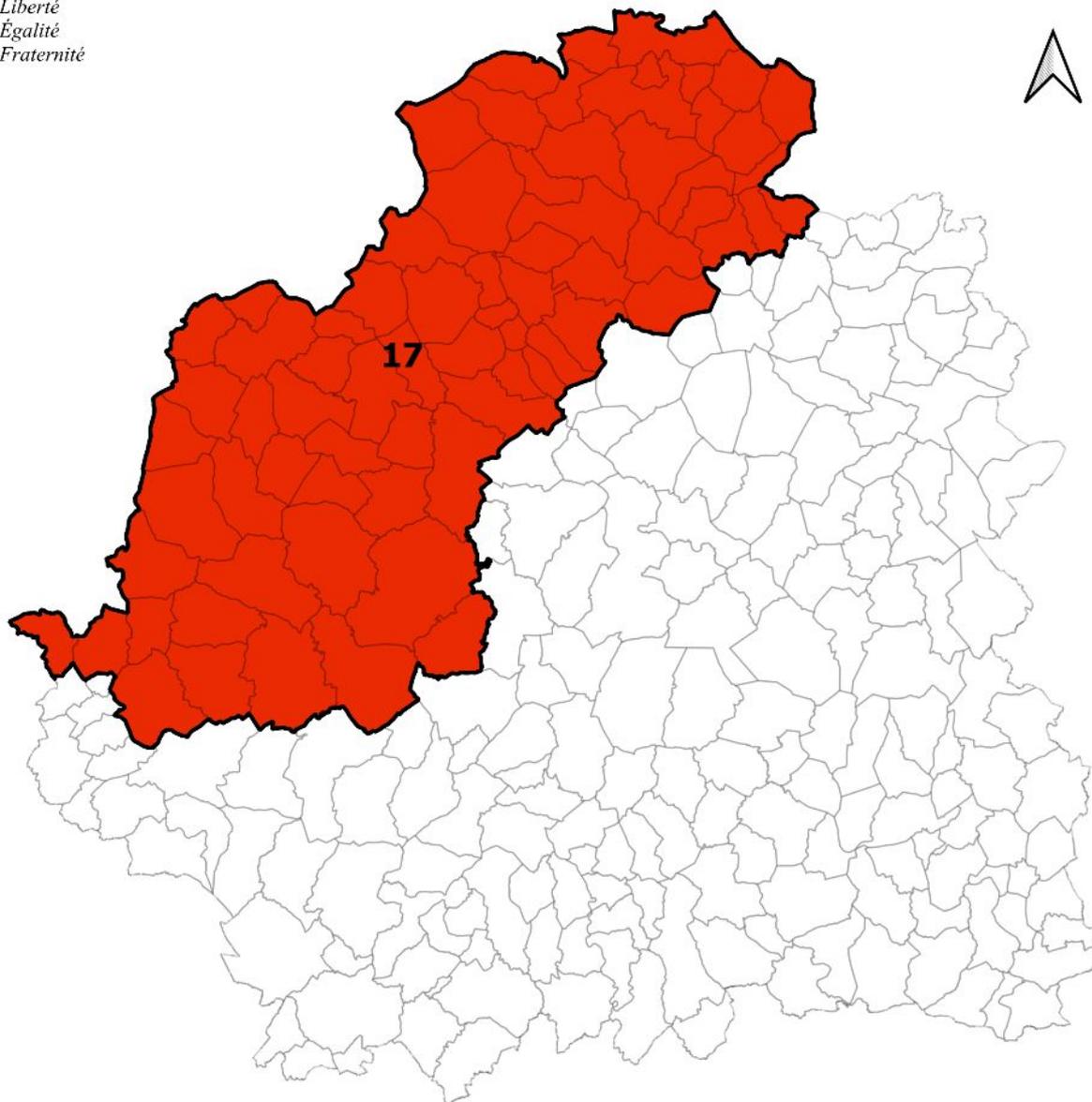
Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583  
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



PRÉFET  
DE L'INDRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ANNEXE 1-BIS : SITUATION DE LA NAPPE DU CÉNOMANIEN 2025



Légende

 Communes

Zone d'alerte

 Crise

N°	Nappe
17	Cénomaniens

0 18 36 km



Direction Départementale des Territoires de l'Indre  
Sources : IGN/BDcarto  
Date : 23/07/2025  
EAU\GESTION\_QUANTITATIVE\_RESSOURCE\OBSERVATOIR  
ORREstrictionsORE

**Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.3119

Mél : [pref-communication@indre.gouv.fr](mailto:pref-communication@indre.gouv.fr)

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583  
36019 CHÂTEAUROUX Cedex



**Laver votre voiture :  
un geste à adapter pour préserver l'eau**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

*Dans une station de lavage,  
vous consommez **3 à 5 fois**  
moins d'eau qu'en lavant à domicile.*

**Economisons l'eau**



Lavons en station, à la Haute  
Pression ou aux rouleaux



Evitons de laver  
la voiture en période  
de restriction sécheresse



Espace nos lavages  
en les adaptant à l'état  
de salissure de la voiture

Information sur les restrictions d'eau  
en période de sécheresse :



**MOBILIANS**  
Les entreprises  
de la mobilité

Soutenu par



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORÊT, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.54.29.50.57 / 50.06

Port : 06.32.94.02.23 / 06.0708.31.19

Mél : [pref-communication@indre.gouv.fr](mailto:pref-communication@indre.gouv.fr)

Place de la Victoire et des Alliés – CS 80583  
36019 CHÂTEAUROUX Cedex